

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Patrick GINET, Philippe GROSSIORD, Frédéric AUBERGER, Carole FAYOLLE, Marion AMBIS, Romain BOICHON, Marion TISSOT, Bastien DOMINIQUE, Marion BERARD, Noël FAURE, Jean-Marc PALAIS,

Absents excusés : Claire DORBEC, Marie-Caroline GARCIN, Nathalie GARNIER,

Absent : Véronique GOYON

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Catherine PAILLAT et Carole FAYOLLE

Heures de début de séance : 19h30

Quorum : quorum atteint

Ordre du jour :

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
 1. Approbation de la convention de fournitures des repas du centre de loisirs TYM
 2. Approbation de la convention pour la participation financière des communes dans le cadre de l'AMI Sequoia
 3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les promesses de cession pour la desserte forestière du Bouta
 4. Modification du tableau des effectifs
 5. Décision modificative du budget
 6. Rectification d'une erreur matérielle délibération n°2022-039 du 16 juin 2022
- ⇒ **Questions diverses :**
 - Rapport d'activités 2021 de la Maison Pour Tous
 - Rapport d'activités 2021 du SIPAG
 - Rapport d'activités 2021 du SIAHVG
 - Présentation du projet de réaménagement de la mairie

1. Désignation du secrétaire de séance

Catherine PAILLAT et Carole FAYOLLE se proposent pour être secrétaire de séance. Elles sont désignées toutes les deux secrétaires de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 16 juin 2022 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 16 juin 2022.

Le compte-rendu de la séance du 16 juin 2022 est approuvé comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

3. Présentation du rapport d'activités de la saison 2021/2022 de la MPT

Baptiste AYEL, directeur et Patricia DUMAS-GOUJON, administratrice, présentent le rapport d'activités de la saison 2021/2022 de la Maison Pour Tous.

Les principaux événements de 2021 sont retracés : gestion du COVID, déménagement dans les nouveaux locaux du pôle jeunesse, événements (fête de la musique, carnaval, gala de danse, ..)..

La saison a aussi été l'occasion de mettre en place l'inscription et le règlement en ligne pour le TYM et le périscolaire. En raison de l'absence de la directrice du TYM sur une longue période, Geoffrey PERDRIX a pallié cette absence et pris les rênes pour une bonne partie de l'année. Le TYM a ouvert en juillet. Une problématique relative au pédibus

proposé pendant le TYM pour se rendre aux activités sportives ayant lieu dans la salle des sports de Thurins se pose avec la CCVL. Enfin, l'espace jeunes itinérant a vu le jour, porté par l'Espace Jeunes de Thurins, en partenariat avec différentes structures. Le financement d'un mini-bus itinérant a occasionné la participation financières de plusieurs investisseurs.

Les locaux du pôle jeunesse, appartenant à la commune, sont mutualisés et la MPT accueille plusieurs activités : gym chinoise, gym après cancer, mission locale, CSA, RAM... Il est rappelé que la MPT participe à la vie inter-associative (Halloween, Carnaval, fête de la musique...) et également à une résidence d'artistes.

En perspective, des modifications au niveau de la direction des secteurs périscolaire et TYM avec la mise en place d'une co-direction avec Geoffrey PERDRIX et Maxence VIVERT. Deux nouvelles recrues arrivent à l'Espace Jeunes. A ce jour, les inscriptions au périscolaire et au TYM sont globalement en hausse. L'objectif de la structure est de stabiliser l'équipe de direction et d'animateurs. La conclusion de contrats d'animation pérennes, en accord avec la CCVL, est une piste de solution.

Monsieur le Maire félicite les bénévoles, les salariés et la direction de la MPT. L'emménagement dans les nouveaux locaux s'est bien passé. Il remercie l'équipe pour sa force de propositions, en étant parfois même moteur sur le territoire intercommunal (Exemple : minibus itinérant pour l'Espace Jeunes).

Madame Patricia DUMAS-GOUJON est contente du soutien et du partage de valeurs identiques avec la mairie. elle donne l'exemple des repas du TYM qui sont désormais cuisinés par notre restaurant municipal et qui montre la volonté commune d'aller vers la qualité nutritionnelle pour nos enfants, valeur partagée.

4. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

5. Délibérations

Délibération n°2022-040 : Approbation de la convention de fourniture des repas du centre de loisirs TYM

Rapporteur : Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR expose au conseil municipal que la commune de Thurins et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais ont décidé de mettre en place un partenariat afin que les repas servis aux enfants dans le cadre du centre de loisirs TYM situé à Thurins soient fournis par le restaurant scolaire de Thurins.

La commune de Thurins disposant d'une cuisine communale et d'un réfectoire, il est convenu qu'elle fournisse des repas pour le centre de loisirs TYM lors de ses périodes d'ouverture. Ainsi, les enfants présents au centre de loisirs intercommunal déjeuneront au sein du réfectoire attenant à la cuisine. L'objet de cette convention est de formaliser les conditions de ce partenariat entre la CCVL et la commune de Thurins. Elle est conclue à partir du 1^{er} septembre 2022 pour une durée prévisionnelle de quatre ans. La CCVL reversera un montant de 5 € par repas fourni au cours de cette année. Seule la fourniture des repas est concernée par la convention. Le service des repas et le ménage du réfectoire relèvent de la Maison Pour Tous de Thurins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention à conclure entre la commune de Thurins et le CCVL pour la fourniture des repas destinés aux enfants fréquentant le centre de loisirs TYM.

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR précise à Frédéric AUBERGER que le budget du restaurant scolaire tient compte de la hausse de fréquentation.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Rapporteur : David VINCENT

David VINCENT expose au conseil municipal que dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la CCVL s'est associée au groupement « MIMOSA » constitué au niveau du territoire du Rhône, coordonné par le SYDER sur les volets administratifs et financiers, et par l'ALTE 69 sur les actions opérationnelles, pour répondre à l'AMI « SEQUOIA », lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Le groupement comprend également 6 autres EPCI. L'AMI « SEQUOIA » financé dans le cadre du programme ACTEE 2, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, vise à financer les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

La CCVL participe à ce programme avec ses communes.

L'un des axes du programme vise à développer le suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics, par l'intermédiaire d'une plateforme de suivi. Celle-ci permet de mesurer les consommations et ainsi les réduire, notamment grâce au travail de préconisations formulées par l'économiste de flux (ALTE 69). La plateforme déployée par l'ALTE est ADVIZEO.

David VINCENT précise que la convention a pour objet de préciser les conditions d'appel à contribution de la CCVL aux communes ayant choisi d'intégrer des bâtiments publics sur la plateforme ADVIZEO, afin de suivre leurs consommations énergétiques. En effet, l'ALTE69 réalise un appel de fonds annuel auprès de la CCVL basé sur le nombre de bâtiments et d'objets connectés suivis au sein de la plateforme. Ensuite la CCVL refacture aux communes les coûts liés à l'utilisation de la plateforme (nombre de bâtiments communaux suivis et d'objets connectés) déduction faite de la subvention SEQUOIA pour les bâtiments communaux.

L'utilisation de la plateforme ADVIZEO génère des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique des bâtiments concernés, et facilite le respect du décret tertiaire pour les bâtiments qui y sont soumis.

8 bâtiments communaux seront suivis sur cette plate-forme.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY précise que la réflexion s'est organisée suite au déploiement du logiciel OPERAT au niveau de l'Etat : en vertu du décret tertiaire, les communes ont l'obligation de renseigner sur ce logiciel tous les bâtiments de plus de 1 000 m², dans le but de diminuer les consommations avec un échelonnement dans le temps. Les exigences sont exprimées en terme de seuils de consommation, avec des échéances définies, mais adaptées selon différents paramètres. A Thurins, deux bâtiments sont concernés : le pôle cantine, médiathèque et école maternelle, puis la salle des sports.

Les données de consommations des bâtiments qui sont analysées par un thermicien permettent d'avoir des préconisations pour réduire la consommation : travaux d'isolation, utilisation raisonnée et différenciée du bâtiment, horloge pour l'électricité...

La participation à cet AMI a permis le financement partiel de l'étude thermique pour la mairie, utile pour le réaménagement de ce bâtiment. Le prix du suivi par bâtiment est modeste (entre 50 € et 60 € par an par bâtiment) mais peut générer de fortes économies in fine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention relative à la participation financière des communes dans le cadre de l'AMI Sequoia, à conclure entre la commune de Thurins et la CCVL.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-042 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les promesses de cession pour la desserte forestière du Bouta

Rapporteur : Eric CHANTRE

Eric CHANTRE expose au conseil municipal que dans le cadre du projet de création d'une desserte forestière pour le massif du Bouta, des parcelles doivent être acquises par la commune de Thurins, afin d'élargir le chemin et de créer la plate-forme.

Marion TISSOT demande à ce qu'un article paraisse dans le prochain bulletin municipal pour informer les thurinois de ce projet.

Ainsi, la commune de Thurins doit se porter acquéreur des parcelles :

- Pour partie : 279 m² à prendre sur la parcelle AO 52
- Pour partie : 479 m² à prendre sur les parcelles AO 55, AO 56 et AO 57
- Pour partie : 807 m² à prendre sur la parcelle AO 8

Les propriétaires concernés, contactés par la CCVL porteur du projet, sont d'accord pour ces cessions qui se feront au prix de 3 € le m². La commune de Thurins s'engage au paiement des frais d'établissement des actes ainsi que la publication de ceux-ci à la conservation des hypothèques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les promesses de cessions nécessaires.

Catherine PAILLAT dit que ce sera aussi une protection supplémentaire pour la forêt en cas d'incendie. Eric CHANTRE précise à Romain BOICHON que chaque propriétaire sera libre de faire exploiter son bois ou non, par qui il veut. Ils sont néanmoins fortement incités à se grouper et à faire travailler une entreprise spécialisée, l'idée étant de valoriser le bois. L'intérêt économique est évident mais sur le long terme.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-043 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la promotion interne de l'année 2022, le dossier de promotion d'un agent communal adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, candidat au grade d'agent de maîtrise a été accepté.

Afin de pouvoir nommer l'agent dans ce grade au 1^{er} octobre 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs en ouvrant le poste de cuisinier adjoint à temps complet au cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

Cette promotion arrive au bon moment, avec l'arrivée d'un chef cuisinier portant la responsabilité du restaurant municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal modifie le tableau des effectifs par l'ouverture du poste de cuisinier adjoint à temps complet au cadre d'emploi d'agent de maîtrise à partir du 1^{er} octobre 2022.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-044 : Décision modificative du budget

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'opération de construction du pôle jeunesse a fait l'objet d'avenants et d'une clause de révision des prix, conformément aux marchés de travaux. Le montant total de ces dépenses s'élève à 70 780.69 €, auxquels il convient de rajouter 5 000 € en prévision des espaces verts à venir. Ces montants n'étant pas prévus initialement au budget, il convient d'abonder le compte 2313-16 pour un montant de 72 000 €, pris sur les dépenses prévues à l'aménagement du vallon décalé dans le temps.

Monsieur le Maire remercie les services de la CCL qui ont repris les calculs erronés de la maîtrise d'œuvre, notamment sur les montants de révision. Le montant global de l'opération s'élève pour la commune de Thurins à 1 964 693.35 € TTC, ce pour un prix au m² de 2 589 € TTC.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative du budget principal suivante :

- Dépenses d'investissement compte 2313-16 Construction Pôle jeunesse : + 72 000 €
- Dépenses 2312-22 Aménagement vallon : - 72 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative du budget principal telle qu'exposée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 1 (Jean-Marc PALAIS)

Contre : 0

Délibération n°2022-045 : Rectification d'une erreur matérielle délibération n°2022-039 du 16 juin 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a approuvé la garantie d'emprunt d'Alliade Habitat pour l'acquisition en VEFA de logements Route de la Vallée du Garon, lors de séance du 16 juin 2022. Mais une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération puisque l'opération concerne 11 logements et non pas 8 comme écrit dans la délibération n°039-2022 du 16 juin 2022. Il s'agit donc de rectifier cette erreur matérielle sans modifier aucune autre des dispositions de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la rectification proposée.

Adopté comme suit :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

6. Questions diverses

A/ Rapport d'activités 2021 du SIPAG

Marion TISSOT présente le rapport d'activités 2021 du SIPAG. Ce rapport est disponible en mairie pour consultation. Rapport adopté à l'unanimité.

B/ Rapport d'activités 2021 du SIAHVG

Jérôme LACOSTE-DEBRAY présente le rapport d'activités 2021 du SIAHVG. Ce rapport est disponible en mairie pour consultation.

Rapport adopté à l'unanimité.

C/ Projet de réaménagement de la mairie

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la mairie. Il rappelle les principaux objectifs liés à ce projet : isolation thermique, accessibilité, agrandissement des locaux (accueil de l'ADMR et de la mission locale) ... Les plans présentés sont des documents de travail qui doivent être précisés.

David VINCENT précise que l'isolation des murs, de la toiture et des plafonds doit être refaite, et les huisseries toutes changées. Le personnel de la mairie a été consulté en amont puis les plans lui ont été présentés. Le retour est positif.

La salle des mariages sera mutualisée avec la salle du conseil municipal, mais doit être agrandie sur le parvis pour pouvoir accueillir une séance de conseil municipal en configuration future de 27 conseillers. Le mobilier de cette salle sera également adapté, et un rangement est prévu à côté de la salle pour diminuer les manutentions. Une entrée unique se fera par la cour de la mairie, sur un accueil comportant deux postes (un ouvert et un bureau plus confidentiel). Un bureau permettant l'accueil d'intervenants extérieurs est prévu : avocate, France Services, stagiaire...

En aparté, Monsieur le Maire rappelle qu'une avocate, domiciliée à Thurins, tient des permanences une fois par mois en mairie le samedi matin, sur inscription préalable. Après accord et publicité auprès du barreau de Lyon, le choix s'est porté sur cette avocate thurinoise.

Un espace de convivialité pour le personnel de la mairie et de l'ADMR, ainsi que les moments de convivialité après conseil municipal par exemple, est créé à l'étage du chapi, avec toilettes et douches. Une petite cuisine extérieure sous le chapi facilitera l'intendance des manifestations qui s'y déroulent : concerts, apéritifs, marché...

Il reste aujourd'hui une forte incertitude sur le mode de chauffage. La commune attend toujours des éléments sur l'étude d'un réseau de chaleur bois. Pour le chapi, la commune souhaite être vertueuse et engage l'architecte à créer une ossature bois avec une remise à la pente de la charpente. Néanmoins ce sont les études techniques qui diront si cela est possible. Le chiffrage provisoire actuel s'élève à plus de 900 000 € HT de travaux. Une subvention de 207 000 € a été accordée par l'Etat au titre de la DSIL 2022.

Monsieur le Maire et Jérôme LACOSTE-DEBRAY rencontrent prochaine la conseillère régionale Sophie Cruz, en vue de préciser les projets communaux qui pourront être inscrits dans le cadre du futur contrat de subvention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui entend subventionner uniquement les projets sur lesquels elle sera le principal financeur, pour toute la durée du mandat.

La commune ne sait pas encore comment les services administratifs de la mairie vont fonctionner pendant les travaux. Cela dépend du phasage des travaux et des contraintes liées.

Enfin, Frédéric AUBERGER aurait aimé que le chapi soit utilisé et les salles du conseil municipal et des mariages non mutualisées. Néanmoins, la mutualisation de ces salles permet une économie, un gain de place et le chapi est souvent utilisé.

D/ Informations diverses

- Les enfants semblent satisfaits par les nouveaux menus de la cantine. Le chef cuisinier s'installe petit à petit dans son environnement de travail, l'équipe semble sereine. Une communication sur l'équipe de cantine et l'arrivée du chef doit être faite. Les enfants sont plus nombreux à manger à la cantine : services à 240 couverts. De nombreux petits déjeunent chaque midi, il faut les rassurer.
La prochaine commission affaires scolaires a lieu le 19/9.
Deux salles de classes ont été aménagées cet été pour accueillir les enfants à l'école publique maternelle et élémentaire : mobilier, peintures, rénovations, ... L'équipe pédagogique, enseignants, ATSEM ; AESH, services civiques, est au complet.

- Les journées du patrimoine sont organisées le 17 et le 18 septembre, avec une visite guidée décalée du village. L'accès à la cour du château sera autorisé.
- Patrick GINET présente l'aménagement du futur parc d'activités de la Goyenche (2.4 hectares, 17000 m² commercialisables). 9 lots sont proposés ainsi qu'un village d'entreprises avec 10 à 12 cellules. La demande est importante (18 pré-candidatures) mais la zone pas très grande. Néanmoins, le besoin de surfaces se porte plutôt sur des lots pas trop grands : lots de 1 000 m² à un peu plus de 2 000 m².

Une zone de mutualisation des déchets cartons sera créé, ainsi qu'un espace de détente pour déjeuner. Un effort particulier est fait sur la végétalisation de la zone, ainsi que sur la sécurisation de la sortie de la zone sur la RD. L'ensemble des études est réalisé ainsi que toutes les acquisitions ; les indemnités d'éviction ayant même déjà été payées.

Il faut maintenant déposer le permis d'aménager, concerter l'ensemble des candidats et effectuer un choix. Le conseil communautaire sera le décideur, après avis de la commission économique qui étudiera les dossiers de candidature. Le choix devrait se faire en début d'année 2023 et l'emménagement des entreprises en 2024.

Les prix définitifs seront connus quand les appels d'offres d'aménagement de la zone seront faits. Dans le cadre d'une zone d'activités, le budget est propre à la zone, puisque la commercialisation de celle-ci doit être à l'équilibre avec es investissements de création de ladite zone. Le prix est donc propre à la zone.

- Le barrage est en cours d'abaissement, afin que la commune puisse faire les travaux de confortement du parement. Les travaux doivent se dérouler d'ici fin septembre. L'entreprise Bruyas doit changer la vanne de demi-fond.
- Samedi 10 septembre auront lieu les 50 ans de l'association du théâtre : Concerts, chorale du 3^{ème} âge, théâtre d'improvisation, scénettes des adultes, un groupe d'enfants jouera des extraits de Molière, feu d'artifice à 22h00, balade contée, exposition salle des mariages, diffusion de films.... Restauration avec le midi en mode barbecue et food trucks le soir. Le Fief propose une buvette.
- Point d'étape sur le projet de résidence seniors : le travail se poursuit avec deux organismes auprès desquels les élus argumentent et échangent pour choisir le meilleur projet pour les thurinois. Le choix est compliqué et la commune veut s'assurer que l'effort financier qui sera fait sur la vente du terrain à un promoteur sera répercuté sur les coûts demandés aux locataires. Pour ceci, elle s'est adjoint les conseils de la Préfecture du Rhône.
- Concert à l'église dimanche après-midi 11 septembre pour Interval. Le dimanche 18 septembre, concert des chorales dans le cadre d'Interval.
- Inauguration pour le 8 octobre du pôle jeunesse. L'ensemble des élus est fortement sollicité.

Fin 22h54

Signature du Maire

Signature du/des secrétaire (s) de séance

Catherine PAILLAT et Carole FAYOLLE